

Newsletter RVS 7.0 / 2020

Informations importantes sur les répercussions du Corona-Virus

Chers membres de l'association,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance extraordinaire qu'il a tenue le 18 octobre 2020, le Conseil fédéral a adopté plusieurs mesures pour contrer dans tout le pays la forte hausse des contaminations de coronavirus.

Dès à présent, le port du masque jusque-là obligatoire dans les transports publics le sera aussi dans les espaces clos accessibles au public. Cela s'applique tant aux locaux d'exposition, surfaces de vente qu'à tous les locaux accessibles au public des entreprises de commerce spécialisé de pneus.

Vos clientes et clients sont dès lors obligés de porter un masque de protection (qu'ils soient assis ou debout), à moins qu'ils consomment assis, par ex. une boisson.

Le port du masque est en principe aussi obligatoire pour les collaborateurs qui se tiennent dans les espaces clos accessibles au public. L'employeur peut prévoir en alternative une protection efficace contre une contamination. Ce peuvent être des équipements de protection comme des vitres de verre minéral ou synthétique de grande surface ne comportant que de petites ouvertures, qui de plus ne doivent pas être à hauteur de tête.

Informations importantes sur les répercussions du Corona-Virus

Veillez noter aussi que l'ordonnance COVID-19 indique expressément que les nouvelles mesures ne modifient en rien l'obligation de respecter les plans de protections applicables auparavant. En particulier le maintien de la distance et les mesures d'hygiène.

Le Conseil fédéral a décidé en outre d'autres mesures concernant les manifestations privées, les rassemblements de plus de 15 personnes dans l'espace public, la consommation dans les entreprises de la restauration et une recommandation pour le télétravail. [Trouvez ici de plus amples informations.](#)

Si vous avez des questions individuelles à poser en tant que membre de l'ASP, vous pouvez contacter notre avocat conseil Dino Cerutti au secrétariat de l'ASP. Nous vous aiderons volontiers dans le cadre de nos possibilités.

Nous vous souhaitons le meilleur à vous et à vos collaborateurs.

Cordiales salutations

Association suisse du pneu ASP

Tél. 031 328 40 60

info@swisspneu.ch / www.swisspneu.ch

Dégagement de responsabilité

Ce courriel à un but exclusivement informatif et ne représente aucunement une appréciation complète de tous les aspects juridiques. Il ne remplace pas non plus un conseil juridique individuel. L'Association suisse du pneu ASP décline toute responsabilité qui pourrait découler de cette information en relation avec l'application ou l'omission d'une action.